

Details des résultats du concours du 1^{er} juillet 2023 Programme de Développement de carrière

Répartition des subventions par discipline artistique

Discipline	Demandes approuvées	Demandes soumises	Taux de succès	Montant octroyé	Montant demandé	Taux de financement
Architecture	0	0	0,0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,0 %
Métiers d'arts	2	3	66,7 %	5 500,00 \$	7 000,00 \$	78,7 %
Danse	2	3	66,7 %	5 500,00 \$	7 000,00 \$	78,7 %
Arts littéraires	3	5	60,0 %	2 515,00 \$	5 765,00 \$	43,6 %
Arts médiatiques	0	5	0,0 %	0,00 \$	8 435,00 \$	0,0 %
Arts multidisciplinaires	1	2	50,0 %	4 000,00 \$	5 500,00 \$	72,7 %
Musique	6	16	37,5 %	12 300,00 \$	31 476,00 \$	39,1 %
Théâtre	1	1	100,0 %	4 500,00 \$	4 500,00 \$	100,0 %
Arts visuels	10	19	52,6 %	21 185,00 \$	41 075,00 \$	51,6 %
TOTAL	25	54	43,6 %	55 500,00 \$	110 751,00 \$	50,1 %

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme autonome de financement des arts qui a le mandat de faciliter et de promouvoir la création artistique et de gérer les programmes de financement à l'intention des artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés principalement par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture.